Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 101 (1965)

Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

576

MONTREUX 5 FÉVRIER 1965 CIe ANNÉE N° 5

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Réd. resp. : Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, 1200 Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, Avenue des Planches 22, téléphone 62 47 62, Ch. p. 18-379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- - SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Cliché Journal de Montreux

C'est dans ce clair atelier montreusien que naît l'«Educateu

Nous offrons comme cadeaux pour une valeur de Fr. 15 500.- 1000 SWISSOR de nos meilleures plumes à réservoir aux élèves les moins fortunés

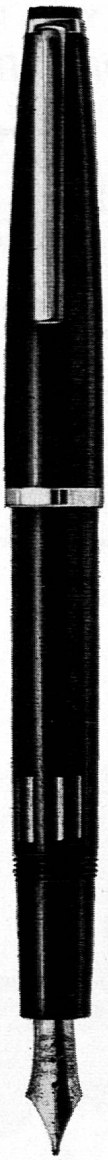

Depuis 20 ans nous fabriquons des plumes en or réputées. Des marques suisses et étrangères très connues emploient nos plumes en or de 1re qualité. En raison du prix, certaines maisons ont décidé d'utiliser des plumes en acier 10 fois moins chères. Mais nous nous efforçons d'élever le niveau de la qualité. Aussi, nous lançons sur le marché un stylo entièrement nouveau, équipé de notre plume en or suisse, spéciale pour écolier et d'un prix très favorable.
Grâce à notre propre fabrication, nous pouvons vous donner l'avantage d'une garantie exceptionnelle sur le bec — c'est-à-dire: aussi longtemps que l'élève fréquente l'école, nous le garantissons contre usure de la pointe Iridium.
20 ans d'expériences dans la fabrication et les méthodes les plus nouvelles dans la construction des stylos donnent toute garantie pour ce nouveau produit suisse d'écolier.
Nous renonçons à une réclame tapageuse pour l'introduction de notre nouveau modèle SWISSOR, persuadés que cette nouvelle voie apportera beaucoup de joies aux élèves.

Livrables pointes : EF, F, M, MS
couleurs : noir, vert, rouge clair, bleu clair (et bicolore)
Prix de vente magasins : Fr. 15.50. Intéressants rabais pour les écoles.
Autres prix pour stylos écoliers : Fr. 3.50, 4.50, 5.50, 7.50, 10.—, 12.50.
S'il y a plus de 1000 demandes, c'est le sort qui départagera. Sous la surveillance du Dr Fässler, avocat à St-Gall et comme représentant du Corps enseignant M. Fritz Hegi, à St-Gall, les 1000 stylos écoliers seront tirés au sort.

PLUMOR S.A., St-Gall

BON

Je commande pour la classe _____ stylos écolier « SWISSOR » à donner gratuitement à l'élève le moins fortuné.

Professeur : _____ **école :** _____

(nom et adresse)

_____

PLUMOR S.A., St-Gall
Tigerbergstrasse 2

partie corporative

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne. Téléphone (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Pierre Besson, Duillier sur Nyon.

Aux jeunes collègues : écolage

Le rappel de ce problème, paru dans le No 4, devait être une information définitive ; malheureusement, une erreur typographique au point 5 m'oblige à répéter que « ... ceux qui ont quitté l'enseignement **avant le 1er octobre 1964** ne peuvent bénéficier de la mesure décidée par le Service de l'enseignement secondaire ».

P. B.

Compléments de salaires communaux

Avant même le retour des hirondelles, les postes au concours annoncent le printemps !

En tête de cette première — et impressionnante liste, — je rappelle à tous — jeunes postulant pour la première fois et collègues en fonction désireux de changer de lieux — que **de très nombreuses communes versent à leur personnel enseignant un complément de salaire,** sous des formes d'ailleurs diverses de forme... et de volume !

En voici le tableau, que je vous conseille de consulter et de conserver ; sa publication est aussi un remerciement aux autorités communales qui ont compris la nécessité de ces compléments.

P. B.

Aigle

Maître marié	1500.—
Maître célibataire	1000.—
Maître dont le conjoint a une activité lucrative	500.—

Veufs avec charges de familles assimilés aux mariés.

Avenches

	Résidence		Fidélité
1re à la 3e année	300.—		—.—
4e à la 6e année	300.—	+	300.—
7e à la 10e année	300.—	+	500.—
11e à la 15e année	300.—	+	700.—
dès la 16e année	300.—	+	900.—

Ont droit au 100 % les instituteurs mariés, les veufs et divorcés avec charge d'enfants mineurs.

Ont droit au 75 % les institutrices et instituteurs célibataires, les institutrices mariées, les veufs et divorcés sans charge d'enfants mineurs.

Bex

Allocation sous forme de prime d'ancienneté :

500.— l'an pour 1 et 2 ans d'activité dans la commune
625.— l'an pour 3 à 5 ans d'activité dans la commune
750.— l'an pour 6 à 8 ans d'activité dans la commune
875.— l'an pour 9 à 11 ans d'activité dans la commune
1000.— l'an pour 12 ans et plus d'activité dans la commune.

Blonay

	base	prime d'ancienneté	total
1re et 2e années	700.—	100.—	800.—
3e à 5e année	700.—	300.—	1000.—
6e à 8e année	700.—	500.—	1200.—
9e à 11e année	700.—	700.—	1400.—
12e année et au-delà	700.—	800.—	1500.—

Les instituteurs mariés et les institutrices ayant des charges de famille propres reçoivent le 100 % de ces allocations ; les instituteurs et les institutrices célibataires le 75 % et les institutrices mariées le 50 %.

Bussigny près Lausanne

de la 1re à la 3e année	400.—
de la 4e à la 6e année	600.—
de la 7e à la 10e année	800.—
de la 11e à la 15e année	1000.—
dès la 16e année	1200.—

Ont droit au 100 % les instituteurs mariés, les instituteurs et institutrices (veufs, divorcés), avec charge d'enfant mineur.

Ont droit au 50 % les instituteurs et institutrices célibataires, les institutrices mariées, les veufs et divorcés sans charge d'enfant mineur.

Chavannes-Renens

Instituteur marié, institutrice avec charge de famille : 1500.— par an.

Instituteur célibataire, institutrice célibataire, institutrice mariée sans charge de famille : 900.—.

Chavornay

Indemnité de résidence de base		500.—
Primes de fidélité :	1 - 2 ans	100.—
	3 - 5 ans	300.—
	6 - 8 ans	500.—
	9 - 11 ans	700.—
	dès 12 ans	900.—

Cheseaux

400.— prime de base (servie à tous)
50.— par année de service à Cheseaux
20 % du loyer dépassant 1500.—
1200.— = maximum possible.

Commugny

Fr. 30.— par mois à l'institutrice de la classe supérieure qui n'est pas logée au collège.

Cossonay

1re et 2e années	300.— par an
3e à 5e année	480.— par an
Dès la 6e année	600.— par an

Crissier

Instituteur, institutrice : base 500.— plus 30 % de la part de loyer allant de 1000 à 3500.—, déduction faite

du chauffage et de l'eau chaude. Maximum possible : 1250.— par an.

L'institutrice mariée ne bénéficie pas de l'allocation de résidence, de même que le personnel enseignant occupant un logement de service ou n'habitant pas le territoire de la commune.

Cully

Instituteurs mariés :	1200.—
Institutrices mariées :	600.—
Célibataires :	800.—

Ecublens

	Base	Ancienneté	Total
1re et 2e années	500.—	100.—	600.—
3e à 5e année	500.—	300.—	800.—
6e à 8e année	500.—	500.—	1000.—
9e à 11e année	500.—	700.—	1200.—
dès la 12e année	500.—	900.—	1400.—

Ont droit au 100 % les instituteurs veufs ou mariés, les institutrices veuves ; ont droit au 2/3 les célibataires ; les institutrices mariées n'ont droit à rien.

Fiez

Fr. 600.— par an.

Gilly

Fr. 840.— par an (en nature, sous forme d'un appartement).

Gland

1 et 2 ans de service dans la commune	300.— par an
3 à 8 ans de service dans la commune	500.— par an
9 à 15 ans de service dans la commune	800.— par an
16 ans et plus de serv. dans la commune	1000.— par an

Fontaines sur Grandson

Prime de fidélité annuelle : 1000.—. Eau gratuite.

Grandson

1re à 5e année	400.—
6e à 10e année	500.—
dès la 11e année	600.—

Granges près Marnand

2e et 3e années	100.—
4e et 5e années	200.—
6e et 7e années	300.—
8e et 9e années	400.—
10e année	500.—
11e année	600.—
12e année	700.—
13e année	800.—
14e année	900.—
15e année (et plus)	1000.—

Pour les instituteurs mariés habitant la commune de Granges ou celle de Marnand, cette prime est augmentée de 50 %. Pour les maîtres ou maîtresses domiciliés hors de ces deux localités, la prime est réduite de 50 %.

Grens

Appartement mis gratuitement à disposition de l'instituteur.

Lausanne

Instituteur marié, institutrice chargée de famille, institutrice dont le mari est hors d'état de contribuer à l'entretien du ménage : Fr. 3115.— par an ; institutrice célibataire, instituteur célibataire : Fr. 2700.— ; assurance de ces compléments auprès de la caisse de pension communale. Supplément AVS assuré : Fr. 4500.—.

Leysin

Prime de fidélité :	6-10 ans	600.—
	11-15 ans	800.—
	dès la 16e année	1000.—

Les célibataires et les institutrices mariées touchent les 2/3 de ces allocations.

Lonay

Base : Fr. 600.— plus prime de fidélité de Fr. 120.— tous les 2 ans jusqu'à un maximum de Fr. 840.—, soit au total Fr. 1440.—.

Instituteurs mariés, veuves avec charges de famille : 100 %. Célibataires (instituteurs et institutrices), veufs ou veuves sans enfants : 75 %. Femmes mariées, quelle que soit la profession du mari : 50 %.

Lucens

Année de service	Base	Augmentation	Total
1 - 2	300	—	300
3 - 4	300	100	400
5 - 6	300	200	500
7 - 8	300	300	600
8 -10	300	400	700
11-12	300	600	900
13-14	300	700	1000
15 et plus	300	900	1200

Lutry

Instituteurs et institutrices (sauf institutrices mariées), base Fr. 500.— plus 20 % de la part du loyer allant de Fr. 1000.— à 2400.— ; plus prime de fidélité : Fr. 20.— par an jusqu'à la 15e année, soit un maximum de Fr. 450.—.

Le Mont

Marié (hommes) : Fr. 1200 par an ; célibataire (hommes et femmes) : Fr. 700 ; institutrices mariées : Fr. 400.—

Montreux

Instituteur marié, institutrice ayant charge de famille : Fr. 1575.— ; institutrice célibataire, instituteur célibataire : Fr. 1050.—.

Morges	marié	célibataire institutrice mariée
Base	800.—	400.—
Par enfant mineur (sans limitation)	250.—	—.—
Prime de fidélité :		
1re à 5e année	—.—	—.—
6e à 10e année	200.—	100.—
11e à 15e année	400.—	200.—
Dès la 16e année	600.—	300.—

Nyon

1re et 2e année	300.—
3e à 5e année	600.—
6e à 10e année	900.—
11e à 15e année	1200.—
Dès la 16e année	1500.—

Célibataires et institutrices mariées, 2/3 de ces montants.

Orbe

1re à 5e année	400.—
6e à 10e année	600.—
11e à 15e année	800.—
Dès la 16e année	1000.—

Ont droit au 100 % : les instituteurs mariés ; ont droit aux ²/₃ : tous les autres.

Payerne

1re et 2e années	300.—
3e à 5e année	600.—
6e à 10e année	900.—
11e à 15e année	1200.—
Dès la 16e année	1500.—

Instituteurs et institutrices célibataires, institutrices mariées : ²/₃ de ces montants.

Penthalaz

(Comme à Cossonay.)

La Praz

Logement gratuit.

Prilly

Mariés (hommes) : Fr. 1000 de base, plus une augmentation de 5 % pour 1964, et Fr. 100 par enfant ; célibataires (hommes et femmes) : Fr. 900, plus 5 %.

Pully

Instituteur : base Fr. 1650.— plus le 25 % de la part de loyer allant de Fr. 1000.— à 2400.— ; maximum possible : Fr. 2000.—. Institutrice célibataire : Fr. 700.—.

Renens

Instituteur marié, institutrice mariée, avec charge de famille : Fr. 1500.— ; institutrice célibataire, instituteur célibataire : Fr. 900.— par an.

Rolle

1re et 2e années	600.—
3e à 5e année	750.—
6e à 10e année	900.—
11e à 15e année	1050.—
Dès la 16e année	1200.—

Les chargés de familles reçoivent le 100 % de l'allocation, les célibataires le 75 % et les femmes mariées le 50 %.

Les années passées dans une autre commune ne sont pas comptées.

Romanel/Lausanne

Couple : Fr. 840.— par année.
Institutrice : Fr. 350.—.

Sainte-Croix

Personnel ayant de 1 à 3 ans d'enseignement dans la commune : Fr. 150.—. Personnel ayant de 4 à 9 ans d'enseignement dans la commune : célibataires : Fr. 400.—, mariés ou mariées avec charges de famille : Fr. 600.—, mariées sans charges de famille : Fr. 400.—. Personnel ayant 10 ans et plus dans la commune : Fr. 900.—.

Saint-Légier

(Mêmes indemnités qu'à Blonay.)

Saint-Prex

Indemnités de base		500.—
Prime de fidélité :	1- 2 ans	100.—
	3- 5 ans	300.—
	6- 8 ans	500.—
	9-11 ans	700.—
	Dès 12 ans	900.—

Les années passées dans une autre commune comptent à 50 % pour la prime de fidélité.

Les instituteurs mariés, veufs, les institutrices veuves, divorcées, touchent ces allocations à 100 %.

Les célibataires et institutrices mariées, les ²/₃ de ces primes.

Augmentation selon indice du coût de la vie de 3 en 3 points la première fois à 266 points.

La Sarraz

(Comme à Cossonay.)

Sullens

Fr. 30.— par mois à l'instituteur ; Fr. 20.— par mois à l'institutrice.

La Tour de Peilz

Instituteur marié, institutrice ayant charge de famille : Fr. 1620.— ; institutrice célibataire, instituteur célibataire : Fr. 1080.— ; institutrice mariée sans ménage, à charge propre : Fr. 540.—.

Vallorbe

Allocations communales :

Instituteurs mariés : Fr. 600.— ; institutrices mariées : Fr. 450.— ; instituteurs et institutrices célibataires : Fr. 450.—

Vevey

Instituteur marié, institutrice ayant charge de famille : Fr. 1575.— ; institutrice célibataire, instituteur célibataire : Fr. 1050.— ; institutrice mariée, sans ménage à charge propre : Fr. 525.—.

Villeneuve

Fr. 1500.— pour les instituteurs mariés avec enfants, ainsi que pour les maîtresses veuves ou divorcées avec enfant(s).

Fr. 1200.— pour les instituteurs mariés sans enfant.
Fr. 1000.—. pour les maîtres et maîtresses célibataires.
Fr. 500.— pour les maîtresses mariées.

Vinzel

Fr. 1200.— par an (en nature sous forme d'un appartement).

Veytaux

(Comme à Montreux.)

Yverdon

1re et 2e années	600.—
3e à 5e année	750.—
6e à 10e année	900.—
11e à 15e année	1050.—
Dès la 16e année	1200.—

Indemnités accordées à tous, sauf aux institutrices mariées.

Postes au concours

Les postes suivants sont au concours. Obligations et avantages légaux. Adresser les inscriptions au Département de l'instruction publique et des cultes, Service de l'enseignement primaire,

jusqu'au 13 février 1965 :

Aigle Instituteur primaire.
2 institutrices primaires.
2 maîtresses enfantines.
Entrée en fonctions : 20 avril 1965.

Avenches 2 instituteurs primaires.
3 institutrices primaires.
Entrée en fonctions : 20 avril 1965. Pour tous renseignements s'adresser à M. P. Marchetti, directeur des écoles, tél (037) 8 34 95.

Ballaigues Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 20 avril 1965.
Maîtresse semi-enfantine. Entrée en fonctions 20 avril 1965.

Bassins-Le Vaud Institutrice primaire.
Maîtresse semi-enfantine.
Entrée en fonctions : avril 1965.

Baulmes Maître de classe supérieure. Entrée en fonctions tout de suite.

Bercher Institutrice primaire.

Bex Instituteur primaire.
Maître de gymnastique.
Institutrice primaire à Bex-Village.

Blonay Instituteur primaire.
Institutrice primaire.

Bretonnières Instituteur primaire.

Bogis-Chavannes Institutrice primaire.

Borex-Crassier Institutrice primaire.

Bougy-Villars Maîtresse de travaux à l'aiguille (4 h). Entrée en fonctions en avril.

Boulens-Peyres-Possens Instituteur primaire à Boulen (élèves du degré supérieur). Entrée en fonctions : début avril 1965.

Burtigny-Marchissy Instituteur primaire à Burtigny.
Institutrice primaire à Marchissy.

Bussigny p. Lausanne 2 institutrices primaires.
Maîtresse semi-enfantine.
Maîtresse enfantine.
Entrée en fonctions : 20 avril 1965.
Les candidates sont priées de se présenter chez le président de la Commission scolaire.

Champagne Instituteur primaire.
Institutrice primaire.

Château-d'Oex Instituteur primaire.

Chavannes s/Moudon Instituteur primaire. Entrée en fonctions : printemps 1965.

Chavannes/Renens Institutrice primaire.
Maîtresse enfantine.
Entrée en fonctions : avril 1965.

Cheseaux Maître de classe supérieure.
Instituteur primaire.
2 institutrices primaires.
Entrée en fonctions : 20 avril 1965.

Corsier Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 20 avril 1965.

Crans Institutrice primaire. Appartement à disposition.
Maîtresse semi-enfantine.
Entrée en fonctiions : 20 avril 1965.

Cudrefin Maîtresse ménagère. Entrée en fonctions : 13 avril 1964.

Cully Institutrice primaire à Chenaux. Entrée en fonctions : rentrée des vacances d'été.

Cugy Maîtresse semi-enfantine. Entrée en fonctions : 12 avril 1965.

Curtilles Maîtresse semi-enfantine. Entrée en fonctions : 20 avril 1965.

Daillens Institutrice primaire.

Denezy Instituteur primaire.

Denges Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 20 avril 1965. Appartement de 4 chambres à disposition. Ne se présenter que sur convocation.
Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 20 avril 1965. Ne se présenter que sur convocation.

Duillier Institutrice primaire.

Echallens Maîtresse semi-enfantine pour la classe réformée.

Etoy Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 12 avril 1965.

Eysins Instituteur primaire.
Institutrice primaire.
Entrée en fonctions : 20 avril 1965.

Froideville Instituteur primaire.
Entrée en fonctions : avril 1965.

Grancy Maîtresse semi-enfantine. Entrée en fonctions : avril 1965.

Granges-Marnand Maîtresse enfantine. Obligation d'habiter la commune de Granges.

La Rippe Instituteur primaire. Entrée en fonctions : début avril 1965.

La Tour de Peilz 2 instituteurs primaires.
2 institutrices primaires.
Maîtresse enfantine.
Les candidats et candidates sont priés de s'annoncer à la Direction des écoles.

Lausanne Instituteurs primaires.
Institutrices primaires.
Maîtresses enfantines.
Maîtres de gymnastique.
Maîtres de dessin.
Maîtresses de travaux à l'aiguille.
Les candidats et candidates sont priés d'informer la Direction des écoles de leur postulation et de lui adresser directement les certificats et autres pièces.

Le Chenit Institutrice primaire au Brassus.
2 institutrices primaires au Sentier.
Maîtresse ménagère.
Entrée en fonctions : 20 avril 1965.

Le Lieu Instituteur primaire au Lieu.
Institutrice primaire au Séchey.
Entrée en fonctions : avril 1965.

L'Etivaz Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 20 avril 1965.

Luins-Vinzel Institutrice primaire.

Lutry Maîtresse semi-enfantine à Savuit. Entrée en fonctions : 20 avril 1965.
Maîtresse enfantine à Corsy-La Conversion.
Entrée en fonctions : 20 avril 1965.

Mies-Tannay Maîtresse semi-enfantine. Entrée en fonctions 20 avril 1965.

Mont-La-Ville Instituteur primaire.

Montpreveyres-Les Cullayes Instituteur primaire à Montpreveyres.
Institutrice primaire aux Cullayes.

Montreux Maître de classe supérieure.
Instituteur primaire.
2 institutrices primaires.
3 maîtresses enfantines.
Entrée en fonctions : 20 avril 1965.
Les candidats et candidates sont priés d'adresser leur curriculum vitae au directeur des écoles primaires, collège d'Etraz, 1820 Montreux.

Montricher Maître de classe supérieure.

Morges Maître de classe supérieure.
Maître de gymnastique.
Maîtresse ménagère.
Institutrice primaire.
Les candidats et candidates sont invités à aviser la Commission scolaire de Morges en même temps qu'ils adressent leur lettre de postulation au département.

Moudon 2 instituteurs primaires.
Institutrice primaire.
Maîtresse enfantine.
Entrée en fonctions : 20 avril 1965.

Nyon 3 instituteurs primaires.
Institutrice primaire.
Maître de classe de développement.
5 maîtresses enfantines.
Entrée en fonctions : 20 avril 1965. Ne se présenter que sur convocation. Les candidats sont priés de s'annoncer dès que possible à la Direction des écoles primaires et de lui adresser directement les certificats et autres pièces.

Ollon 2 instituteurs primaires.
1 institutrice primaire à Villars.
1 maîtresse semi-enfantine à Villars.
1 maîtresse de travaux à l'aiguille (poste complet).

Orbe 3 instituteurs primaires.
2 institutrices primaires.
Maîtresse de classe de développement.
Maîtresse semi-enfantine.
Entrée en fonctions : 14 avril 1965.
Maîtresse ménagère.
Maîtresse de coupe et confection.
Entrée en fonctions : 14 avril 1965.

Orges Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 20 avril 1965.

Oulens Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 20 avril 1965. Appartement neuf dans villa à disposition.

Pailly Maîtresse de travaux à l'aiguille (6 à 8 h).

Palézieux Institutrice primaire. Possibilité d'avoir un logement dans le collège.
Maîtresse semi-enfantine. Possibilité d'avoir une chambre au collège.

Paudex Institutrice primaire.
Maîtresse enfantine.
Entrée en fonctions : 20 avril 1965.

Payerne Instituteur primaire.
Institutrice primaire.
Entrée en fonctions : 20 avril 1965.

Pizy Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 20 avril 1965. Appartement de 3 pièces avec chauffage central à disposition.

Préverenges Institutrice primaire.
Maîtresse enfantine.
Entrée en fonctions : 20 avril 1965. Les candidates sont priées d'informer le président de la Commission scolaire de leur postulation.

Prévonloup-Dompierre Instituteur primaire à Dompierre. Entrée en fonctions : avril 1965.

Prilly Maitresse enfantine.
3 institutrices primaires.
Maîtresse de travaux à l'aiguille (poste complet).
Instituteur primaire.
Maître de classe de développement.
Maître de gymnastique.
Entrée en fonctions : 20 avril 1965. Les candidats sont priés d'informer immédiatement le directeur des écoles de leur postulation et de s'abstenir de toute autre démarche.

Pully Maîtresses enfantines.
Institutrices primaires.
Instituteurs primaires.
Les candidats sont priés d'informer immédiatement le directeur des écoles de leur postulation et de s'abstenir de toute autre démarche.

Renens 5 instituteurs primaires.
5 institutrices primaires.
Maître de gymnastique.
Maîtresse semi-enfantine.
Maîtresse enfantine.
Maîtresse de travaux de l'aiguille.
Entrée en fonctions : 20 avril 1965. Les candidats sont priés d'annoncer leur postulation à la Commission scolaire en joignant un bref curriculum vitae.

Rennaz Instituteur ou institutrice primaire. Entrée en fonctions : 20 avril 1965. Appartement avec garage à disposition au collège.

Rossinière Maître de classe supérieure.
Maîtresse de travaux à l'aiguille (4 h).

St-Cergue Institutrice primaire.

St-Cierges Institutrice primaire. Obligation d'habiter l'appartement du collège.

St-Légier Maîtresse enfantine. Entrée en fonctions : avril 1965.

Servion Maîtresse semi-enfantine. Appartement à disposition au collège.

Sottens-Villars-Mendraz Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 20 avril 1965. Appartement à disposition au collège de Sottens.

Suchy Instituteur primaire.

Thierrens Maître de classe supérieure.

Trey Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 20 avril 1965.

Vallorbe 2 instituteurs primaires.
Institutrice primaire.
Entrée en fonctions : 20 avril 1965.

Vevey 4 instituteurs primaires.
2 institutrices primaires.
2 maîtresses enfantines.
Maître de travaux manuels.
Maître de gymnastique.
Maîtresse de travaux à l'aiguille.
Entrée en fonctions : 20 avril 1965. Les candidats sont priés d'informer sans retard le directeur des écoles primaires de leur postulation.

Villars s/Yens Institutrice primaire.

Villarzel Maître de classe supérieure.
Instituteur ou institutrice primaire.
Entrée en fonctions : 20 avril 1965.

Villeneuve Instituteur primaire.
2 institutrices primaires.
Entrée en fonctions : 12 avril 1965.

Vufflens-le-Château Instituteur primaire.

Vuiteboeuf Institutrice primaire.

Yens Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 20 avril 1965. Appartement à disposition.

Yverdon 4 instituteurs primaires.
2 institutrices primaires.
Les candidats sont priés d'annoncer leur postulation à la Direction des écoles en présentant un bref curriculum vitae et de s'abstenir de toute autre démarche.

Yvorne Instituteur primaire.
Maîtresse semi-enfantine.

jusqu'au 17 février 1965 :

Begnins Institutrice primaire.
Maîtresse semi-enfantine.

Chevroux Institutrice primaire. Appartement à disposition.

Corbeyrier Instituteur primaire.

Gryon Institutrice primaire.
Maîtresse semi-enfantine.
Les candidates sont priées de s'annoncer dès que possible à la Commission scolaire de Gryon.

Le Chenit Maître de classe supérieure.

Lucens Maître de classe supérieure.

Maracon-La Rogivue Institutrice primaire. Obligation d'habiter le collège.

Prangins Instituteur primaire.

Sassel Institutrice primaire.

Villars-le-Grand Instituteur primaire.
Institutrice primaire.
Collège et logements neufs. Prix modéré des loyers.

Yvonand 3 institutrices primaires.

Cours de dessin

Un cours d'initiation aux diverses techniques des craies Néocolor est organisé à Lausanne par la section vaudoise de la SSMD avec le concours de la Maison Caran d'Ache. Il est ouvert à tout membre du Corps enseignant.

Ce cours comportera trois leçons, le mercredi de 14 h. 30 à 17 heures environ :

3 mars. — Présentation du film « Joie et couleurs » Démonstration de diverses techniques — Questions et discussion — Distribution de fournitures.

10 et 17 mars. — Didactique et travaux pratiques sous la conduite de MM. Eric von Arx (techniques non grattées) et Maurice Félix (grattages), maîtres de dessin aux Ecoles de Lausanne.

Finance de cours : Fr. 6.—. Les inscriptions, sur carte postale à l'adresse du soussigné seront retenues dans l'ordre d'arrivée (nombre limité de places), *dernier délai 15 février.*

Les participants seront personnellement avisés du lieu des cours.

C.-E. Hausammann
Perdtemps 5, 1260 NYON

L'expression non figurative dans l'enseignement du dessin

M. Gottfried Tritten, maître de dessin à l'Ecole normale de Thoune et à la section pédagogique de la Kunstgewerbeschule de Berne, présentera une conférence sur ce sujet, illustrée de projections et destinée aux maîtres du degré moyen et supérieur. Discussion.

Vendredi 12 février à 20 h. 30.
Hôtel des Palmiers, Petit-Chêne, Lausanne.

La conférence sera précédée d'un souper en commun facultatif dès 19 heures.

Groupe de dessin.

genève

Genève, Centre d'information UIG

Ne remettez pas au lendemain ce que vous pouvez faire aujourd'hui.

Nous vous rappelons, collègues, que les travaux du Centre ne sont pas, en principe, réédités, cela pour deux raisons :

1. Nous estimons qu'un travail didactique n'a de valeur dynamique que durant une certaine période. En effet, nous avons constaté qu'un tirage normal de 200 à 300 ne laissait pas de stock. Il répond à un besoin né dans l'actualité et qui s'épuise assez vite.
2. Il n'est pas toujours possible de remettre sur le métier des dizaines de stencyls usagés, ou de les refaire en vue d'un tirage complémentaire réduit.

C'est pourquoi, dès qu'un travail est annoncé, vous êtes priés de ne pas attendre des mois pour nous passer commande, surtout quand ce travail comporte plusieurs parties tirées à des époques successives.

Ainsi, pour les « Métiers pratiqués autrefois à Genève », dont la première partie est épuisée, quelques-uns d'entre vous, s'avisant de l'intérêt de cette étude originale, regrettent de ne pouvoir se procurer le tout, faute d'avoir attendu la parution de la 3e partie pour réagir. Il en a été de même des « Exercices de vocabulaire », dont la série 4e-6e est épuisée malgré un tirage de 600 environ.

Donc, ne remettez pas au lendemain...

Traitements 1965

En touchant votre paie de janvier, vous avez pu mesurer l'ampleur de la revalorisation que le Comité mixte UIG a obtenue, ayant eu le flair de mener le combat en 1963 et 1964, juste avant « le refroidissement de la surchauffe » genevoise.

Il faut reconnaître, d'une part, la compréhension des députés et du Conseil d'Etat à notre égard ; d'autre part, celle du Comité de la CIA, qui fixa nos rappels à un niveau supportable, soit 70 % jusqu'à 48 ans, 100 % au-delà, répartis sur deux ans. De sorte que notre augmentation sera sensible malgré la retenue qui sera opérée de février à novembre 1965 et 1966 sur notre traitement.

A titre d'information, *nous vous faisons remarquer que l'augmentation est plus forte* — ce qui est juste — *pour les collègues en début de carrière que pour les autres :* elle passe en effet de 19 à 12 % en moyenne.

Les traitements de base nouveaux, c'est-à-dire à l'indice 180, sont ainsi les suivants :

Primaires :

14 750+12 annuités de 400 fr.+2 de 575 fr. = 20 700 fr.

Enfantins :

13 350+12 annuités de 300 fr.+2 de 575 fr. = 18 400 fr.

Voulez-vous vérifier votre bordereau de janvier ? Rien n'est plus simple maintenant, en prenant l'exemple suivant :

		Par mois
Traitement légal	20 700.—	
Indemnités diverses	860.—	
Traitement budgét.	21 560.—	
Allocat. vie chère	16 %	1 796.65
Allocat. unique 1964	2,61 %	287.45
(s/traitement budg. 1964)		526.20
Traitement brut janvier 1965 :		
AVS 2,4 % de ce montant		2 610.30
+ 1 % prime ac. non prof.		65.25
Traitement net janvier 1965 :		2 545.05

Fiches de paie. — Les bandelettes que nous recevons devraient donner la dislocation du salaire budgétaire pour être complètes. Au lieu de les coller chaque mois, vous gagnerez du temps à les recopier sur une fiche, l'usage des guillemets étant tout indiqué la plupart du temps.

Appel pour le fonds de lutte UIG. — C'est grâce à votre générosité passée que vous avez récolté dans le présent. La logique garantit que votre générosité présente vous assurera d'aussi agréables surprises dans l'avenir. Puissiez-vous être logiques encore une fois !

E. F.

Faut-il reviser le plan d'études de l'école primaire genevoise ? (suite)

A la suite des critiques formulées dans la motion Dominicé, il est intéressant d'examiner les suggestions du pourfendeur de l'Ecole genevoise. C'est à cette tâche que s'attelle notre président, dans cet avant-dernier papier, le dernier apportant la conclusion qui s'impose.

IV. SUGGESTIONS

A. *« Revoir l'ensemble des programmes dans le sens d'une accélération de l'enseignement, notamment dans les petites classes. »*

Comme nous l'avons montré, une refonte complète des programmes, outre qu'elle demanderait de nombreuses années, ne modifierait guère l'état de fait. Les notions figurant actuellement au plan d'études sont en général incomplètement acquises. En augmenter sans discernement la dose ne ferait qu'aggraver le mal. D'autre part, l'idée de l'Ecole romande, lancée par les associations pédagogiques lors de leur dernier Congrès de 1962 à Bienne est en marche ; une commission d'étude travaille actuellement à l'harmonisation des programmes des différents cantons et à la mise au point d'un programme-type, utilisable dans l'ensemble de la Suisse romande. Il serait regrettable que Genève, qui accueille de nombreux Confédérés, s'engage dans une voie isolée.

La répartition des heures entre les différentes branches de l'enseignement primaire, établie en 1957, semble donner satisfaction. Un bouleversement général du plan d'études n'est pas souhaitable. Mieux vaut procéder par fragments et s'efforcer, comme on le fait actuellement en calcul, de modifier les programmes en fonction des moyens nouveaux d'enseignement et des possibilités qu'ils offrent.

B. *« Reprendre tout le problème des manuels en les comparant avec ceux de France et des cantons romands et s'assurer que les livres employés correspondent aux exigences et aux méthodes actuelles d'enseignement. »*

Il est certain que plusieurs de nos manuels ne donnent pas satisfaction ; il est également certain que les livres étrangers ne sont pas utilisables ex abrupto chez nous. Dans chaque pays, les manuels puisent abondamment leur source dans le milieu local et dans le patrimoine national. Nous avons constaté que l'école française se heurtait aux mêmes difficultés que nous. Il faudrait donc repenser le problème en envisageant des solutions neuves, en examinant peut-être de plus près les innovations intéressantes opérées dans d'autres pays que ceux d'expression française, dans les pays anglo-saxons par exemple.

Les autorités législatives accordent-elles à l'Ecole primaire les moyens financiers qui lui permettront d'améliorer ses outils de travail ?

C. *« Supprimer l'écriture script. »*

Ce problème a été si largement politisé depuis plus de 20 ans qu'il est sorti du simple cadre de l'école. Nous ne pensons pas qu'il ait l'importance qu'on a voulu lui accorder.

D. *« Multiplier les exercices d'élocution, de narration, de rédaction et de mémorisation. »*

Le temps dont nous disposons en classe ne nous permet pas d'augmenter le nombre de ces exercices. Ceux-ci exigent une grande part de travail oral. A-t-on compté combien de temps il faut pour faire réciter un texte, ou pour demander un exercice d'élocution à plus de 30 élèves ? Seule une réduction des effectifs — impossible en ce moment du fait de la pénurie du personnel enseignant — permettrait de satisfaire cette exigence.

E. *« Inculquer des méthodes de travail par l'institution d'une « propédeutique » du travail. »*

Sur le plan psychologique, l'enfant n'est pas capable d'acquérir une méthode de travail personnel avant l'âge de 11-12 ans. Elle ne peut donc être qu'ébauchée à l'école primaire. C'est en fait entre la fin de la 6e année et le début de la 7e que s'amorce généralement le virage qui fera de l'enfant insouciant dont la motivation principale reste l'obéissance, un adolescent conscient de sa propre responsabilité. Au Cycle d'orientation reviendra donc dorénavant cette tâche que les écoles secondaires traditionnelles ont refusé d'assumer, accentuant par-là les difficultés de passage du primaire au secondaire.

F. *« Etablir, dès la quatrième année (9 à 10 ans), un cahier général des connaissances de base qui constituerait, pour nos jeunes, une sorte de dictionnaire personnel qu'ils conserveraient bien au-delà de leur sortie d'école et qu'ils pourraient compléter ensuite des connaissances acquises par ailleurs. Ce cahier serait subdivisé en autant de parties qu'il y a de branches essentielles. Les maîtres, non seulement feraient compléter ce cahier au cours des années, mais s'assureraient qu'il est bien tenu et que son contenu est solidement « ancré dans le cerveau » des élèves ; les inspecteurs procéderaient de même par sondage. »*

Ce travail, à notre connaissance, n'a jamais été entrepris rationnellement. Seule une expérience pourrait nous en démontrer la valeur. Nous y voyons un certain nombre de difficultés d'ordre technique. Ce cahier général, utilisé chaque jour pendant trois ans et plus, serait bien vite « fatigué », son volume le rendrait rapidement peu maniable, enfin la rapidité des transformations psychologiques de l'enfant entre 9 et 12 ans nuirait à son unité. Il nous paraît préférable d'entraîner les écoliers à l'utilisation des ouvrages de références qu'ils auront à consulter dans leur vie d'adulte.

G. « *Instituer un certificat de fin de scolarité (15 ans).* »

Ce problème concernera le Cycle d'orientation.

H. « *Inclure la deuxième année de l'école enfantine, que la plupart des enfants fréquentent déjà, dans la scolarité obligatoire, ce qui permettrait de la considérer comme le point de départ normal des programmes de lecture, de calcul notamment. On éviterait ainsi de recommencer tout le programme à zéro en première primaire pour quelques enfants qui n'ont pas fréquenté la deuxième enfantine.* »

Cette mesure est impensable pour les raisons suivantes :

a) sur le plan psychologique, elle ne se justifie pas ;

b) elle va à l'encontre des décisions prises sur le plan romand ;

c) elle n'avantage que les enfants provenant d'un milieu socio-culturel élevé et cela est contraire aux principes de démocratisation des études. Les enfants de ces milieux ont d'ailleurs la possibilité de « sauter » une classe.

I. « *Permettre aux élèves doués d'être avancés d'une année par rapport aux normes en usage.* »

Cette disposition est en vigueur depuis de nombreuses années. Il faudrait peut-être qu'elle soit mieux connue des parents.

Le Cycle d'orientation aux Conférences générales de pédagogie

Le mercredi 27 janvier, M. Hari, directeur du Cycle d'orientation, entretenait ses auditeurs de la réforme scolaire et de la mise en place, à Genève, du Cycle d'orientation.

Le conférencier constate que la création du cycle, en 1962, a marqué le début d'une réforme de l'enseignement secondaire inférieur, réforme non pas idéale, mais étroitement limitée par toutes sortes de contingences : nécessité de tenir compte de ce que les élèves apportent de l'enseignement primaire, bagage de connaissances et techniques, nécessité d'amener ces élèves à un certain niveau lorsqu'ils atteignent la fin de la scolarité obligatoire, soit pour continuer leurs études, soit pour entrer dans la vie professionnelle, nécessité de ne pas désavantager les enfants passant par le Cycle d'orientation par rapport à ceux qui, suivent encore les classes traditionnelles, nécessité de réunir un Corps enseignant qualifié, de disposer des locaux nécessaires, etc.

L'expérience avait commencé avec 350 élèves, répartis en trois sections, latine-scientifique, générale et pratique. Il a fallu se résoudre à cette division quelque peu arbitraire, mais corrigée par deux éléments nouveaux : d'abord, les élèves des trois sections sont groupés dans les mêmes écoles, et ensuite, le passage d'une section à l'autre est facilité au maximum par des classes dites de « rattrapage ».

Actuellement, le Cycle d'orientation comprend 1209 élèves (ils seront bientôt 3000) qui se répartissent de la façon suivante :

environ 34 % en section latine-scientifique ; 44 % en section générale, et 20 % en section pratique.

Les programmes des trois sections sont, dans la mesure du possible, maintenus dans un maximum de parallélisme, sauf peut-être par les mathématiques où les différences s'accusent très vite.

Je rappelle que notre collègue Fiorina a exposé naguère, et de façon assez complète, l'organisation des Cycles d'orientation. Je me dispenserai donc de le répéter.

La sélection commence déjà par les épreuves d'orientation faites en 6e primaire puis elle continue tout au long des études. Tandis qu'au début, le 15 % des élèves étaient l'objet d'un transfert d'une section à l'autre, il n'y en a eu cette dernière année que le 7 à 8 %.

Quand aux classes d'appui, destinées aux élèves qui présentent une grave lacune dans une seule branche d'enseignement, elles ont permis de récupérer le 80 % des enfants qui les ont suivis.

On cherche à appliquer des méthodes modernes dans toutes les branches, on utilise notamment les moyens audio-visuel et à titre d'expérience, on étudie l'enseignement programmé.

Il va sans dire que les contacts avec les parents sont assurés par des réunions de parents, soit en convoquant l'ensemble de ceux-ci, soit en réunissant ceux d'une seule section ou d'une seule classe ; des entretiens individuels mettent en présence directeur, maîtres, conseiller d'orientation et parents.

Rien d'ailleurs n'est définitif dans l'organisation, les programmes et les méthodes du Cycle d'orientation, l'expérience seule et son développement indiqueront les adaptations nécessaires.

G. W.

Rappel : La prochaine conférence générale de pédagogie aura lieu le mercredi 10 février, à 17 heures, à la Maison des Congrès, place Châteaubriand, 1, salle D. M. Delbas, instituteur à Buzet-sur-Baïse (Tarn et Garonne), que Freinet considère comme son fils spirituel (et spirituel il l'est), parlera du « Renouvellement de l'école : l'œuvre de Freinet ».

Le lendemain, soit le jeudi 11 février, à 10 heures, au cinéma Paris, place du Cirque, avenue du Mail 1, sera projeté le film : « L'Ecole buissonnière ».

Invitation cordiale à tous.

PAYS-BAS. — Plusieurs membres du Corps enseignant offrent location appartements meublés pour vacances. Egalement échanges de logements. Certains prennent hôtes payants. Ecrire : R. Hinloopen, professeur d'anglais, Delftlaan 55, HAARLEM, Pays-Bas.

neuchâtel

Comité central

Séance du 28 janvier 1965. Présidence de M. Jaquet. Un copieux procès-verbal, très bien rédigé par M. Duckert, est lu et adopté.

Correspondance :

1. Convocation à une entrevue au Château avec MM. Guinand et Clottu, conseillers d'Etat. MM. M. Jaquet et R. Duckert s'y rendront avec deux représentants du Corps enseignant secondaire, professionnel et supérieur, un de l'administration cantonale, deux du personnel de Perreux, un des cantonniers. Date : 29 janvier. Objet : Information et discussion concernant les nouvelles dispositions envisagées par le Comité du Fonds de pensions.

2. Lettre du Comité romand. Recherche d'un rapporteur pour le prochain congrès. Les personnes auxquelles le président a tenté de faire appel ont refusé. Il faudra constituer des équipes de travail. Nous demandons à chaque section de désigner un ou deux collègues qui veuillent bien prêter leur collaboration. La première séance aura lieu à fin février.

3. Questionnaire de la FIAI auquel le président répondra.

4. Cours de correspondants aux journaux fédératifs, à Fribourg. Personne ne voit la possibilité d'y participer.

5. Information de M. E. Laurent concernant la rédaction d'un livre de vocabulaire pour les 4e et 5e années s'inspirant de l'ouvrage de nos collègues Reichenbach et Mayer. Le Département de l'instruction publique s'est déjà assuré une quinzaine de collaborateurs et la SPN est priée de désigner en plus six de ses membres, à raison d'un représentant par district. Les six présidents voudront bien communiquer le nom du collègue de leur choix, jusqu'au 6 février.

6. La Guilde de documentation désire connaître notre opinion à l'endroit de son activité.

7. La Société des maîtres secondaires nous communique la résolution votée dans sa dernière assemblée générale concernant la xénophobie en Suisse.

Rapport annuel : Il est soumis à l'examen du CC qui y apporte quelques modifications de détail. Il est le reflet de l'énorme travail fourni par le président et des exigences toujours accrues qui incombent au CC.

Divers. — La prochaine séance aura lieu le 11 février et comprendra un entretien avec les maîtres spéciaux.

W. G.

Convocation des maîtres spéciaux

Jeudi 11 février 1965, à 20 heures, au Restaurant Beau-Rivage, à Neuchâtel.

Entrevue avec le Comité central de la SPN au sujet du statut des maîtres spéciaux, des brevets A et B, des programmes, etc.

Y sont conviés tous les maîtres spéciaux membres de la SPN ainsi que tous les collègues qui se préparent à un enseignement spécial ou en ont l'intention.

Le Comité central.

Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active, Groupement neuchâtelois

Nous vous convions à venir redécouvrir avec nous une activité qui remonte à la plus haute antiquité :

LE TISSAGE

Au cours de ce week-end, nous construirons des métiers simples et efficaces car ils seront adaptés aux possibilités manuelles des enfants ! Nous tisserons de la laine et même du jonc, donc ce n'est pas une activité réservée aux filles seulement !

Date du week-end : 6 et 7 février 1965, dès 15 h. 45.

Lieu : Château de Vaumarcus.

Nourriture : Chacun aporte son pique-nique afin de confectionner de savoureux repas canadiens.

Logement : Les salons agréablements chauffés vous accueilleront avec lits et couvertures.

Matériel personnel : Poinçon, couteau, marteau, ciseaux, règle graduée, crayons, coton.

Matériel collectif. 2 pelotes de laine plutôt grosse (Migros vend de la grosse laine à 1 fr. 10 qui suffit entièrement).

Prix : 7 fr. pour les membres, 9 fr. pour les non-membres.

II

« La photographie est peut-être le seul art qui permette de suivre pas à pas ses propres progrès, de connaître en quelques heures à peine le résultat de ses tentatives. Ainsi elle répond à l'impatience naturelle des jeunes et soutient leur ardeur. »

J. Baux.

Nous vous convions à notre prochain week-end photographique. Ensemble, nous prendrons des photos, nous les développerons et nous agrandirons nos négatifs. Nous nous préoccuperons de l'application possible avec les jeunes en collectivité.

Date du week-end : 27 et 28 février, dès 15 h. 30 précises.

Lieu : Château de Vaumarcus.

Nourriture: Selon sa gourmandise, chacun apporte son pique-nique qui participera à la confection de repas canadiens.

Logement : Dans les salons du château, sur les lits et sous de chaudes couvertures.

Matériel personnel : De la bonne humeur, de quoi prendre des notes. Votre appareil de photos n'est pas indispensable.

Prix : Membres : 8 francs. Non membres : 10 francs.

Inscriptions jusqu'au 12 février 1965, à Jean-Laurent Billaud, Carrels 17, Peseux.

Institut neuchâtelois

C'est récemment à Saint-Blaise que les prix du dernier concours annuel organisé par l'Institut neuchâtelois ont été distribués par M. Eddy Bauer, président du jury, dans une charmante cérémonie.

Les lauréats que nous félicitons, ainsi que leurs maîtres et maîtresses, étaient les suivants, sur 170 concurrents :

Pierre-André Geiser, Francis Boillat, tous deux de 9e primaire à Saint-Blaise ; Jean-Michel Kuttel, de 8e primaire à Bevaix ; Pierre-A. Robert, de 7e primaire, à Valangin ; Marc Giordani, de 7e primaire, à Hauterive ; Sabine Mougin, de 7e primaire, à Dombresson ; Anne-Marie Perrinjaquet, de 7e primaire, à Corcelles-Cormondrèche ; Jacqueline Grossen, de 7e primaire, à Bémont s. la Brévine ; Georges Dupré, de 9e primaire G. 13, collège des Forges, La Chaux-de-Fonds ; Eliane Liechti, de 7e primaire, collège du Valanvron, La Chaux-de-Fonds ; Francine Dubois, de 7e primaire F. 2, collège de l'Ouest, La Chaux-de-Fonds.

Cette petite manifestation se termina en une agape agrémentée d'une sonate pour violon et piano exécutée par deux jeunes élèves du Conservatoire de musique.

W. G.

Voyage traditionnel de printemps

LA CORSE - Du 6 au 13 avril 1965

Mardi 6 avril : Le Locle - La Chaux-de-Fonds - Neuchâtel - Val-de-Travers - Pontarlier - Lons-le-Saunier - Bourg-en-Bresse - Lyon (repas de midi) - Valence - Montélimar - Orange - Avignon (repas et logement).

Mercredi 7 avril : Avignon - Tarascon - Arles (visite) - Martigues - Etang de Berre - Marseille (repas de midi, visite de la ville) - bateau (repas et logement en cabines à 4 couchettes - supplément de 35 fr.f. pour cabines de 1re classe à 2 couchettes).

Jeudi 8 avril : 9 h. Bastia : visite de la ville à pied, repas de midi, excursion l'après-midi au cap Corse en autocar. - Bastia (repas et logement).

Vendredi 9 avril : Bastia - excursion en autocar à Ajaccio par l'Ile Rousseau - Calvi (citadelle et ses glacis, cathédrale, ruines de la maison de Christophe Colomb) - Porto (repas de midi) - Piana (calanques, chaos de granit rose aux très belles formes) - Cargèse (village grec) - Sagon - Ajaccio (repas du soir logement).

Samedi 10 avril : Ajaccio (visite de la ville à pied, maison Bonaparte, musée Fesch, cathédrale, grotte et monument de Napoléon, citadelle, repas de midi). Après-midi libre. Excursion facultative aux Iles Sanguinaires. Ajaccio (repas et logement).

Dimanche 11 avril : Ajaccio. Départ en autocar pour une excursion à Bonifacio par Sartène - A Bonifacio (repas de midi), visite des remparts et de la citadelle - Porto Vecchio, ancienne ville fortifiée - Zonza - Ajaccio (repas et logement). Avant Sartène, arrêt à Propriano, la perle du sud de la Corse avec ses magnifiques plages de sable.

Lundi 12 avril : Ajaccio, départ de l'aéroport à 9 h. 15 par avion, arrivée à Nice à 9 h. 55. Nice (repas de midi) - Gorges du Var - Digne (repas et logement).

Mardi 13 avril : Digne - Sisteron - Col de la Croix Haute - Grenoble - Chambéry - Aix-les-Bains (repas de midi) - Annecy - Genève, autoroute - Lausanne - Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds - Le Locle.

Prix forfaitaire : Fr. 505.— comprenant le voyage en autocar, en bateau, en avion, les excursions en Corse en autocar, les repas et logement avec taxes et service, le pourboire au chauffeur.

Ne sont pas compris : supplément pour chambre individuelle Fr. 5.— par nuit, le petit déjeuner du jour du départ, le repas du soir du jour du retour, les boissons, les entrées pour les visites aux monuments et musées, l'excursion aux Iles Sanguinaires.

Important. — Passeport rouge ou carte d'identité bleue indispensable.

Inscriptions et renseignements jusqu'au 28 février 1965 auprès de Willy Guyot, rue Georges Perrenoud 40, 2400 Le Locle. — Paiement par compte de ch. postaux 23-4594. W. Guyot.

N'oubliez pas les petits oiseaux

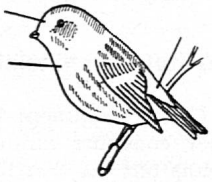

Aberegg-Steiner & Cie S. A.
Fliederweg 10, Berne 14
La maison de confiance pour la confection de vos
CLICHÉS
Duplicata - Galvanos - Stéréos - Photolithos

Colonies de vacances de la ville de Zurich

Pour les colonies de vacances

« La Grangette », Prilly-Lausanne

« Chaumont », Neuchâtel

« Beau-Site », La Chaux-de-Fonds

« La Côte-aux-Fées/Les Verrières du 12-30 juillet 1965

et du 2-20 août 1965

nous cherchons quelques

instituteurs

de langue maternelle française, sachant bien enseigner le français aux élèves de la 8e et 9e année scolaire. On préfère des candidats qualifiés qui ont une grande aptitude pour l'enseignement du français. Tous les détails seront discutés au cours d'une entrevue.

Offres détaillées avec curriculum vitae doivent être adressées à Schulamt der Stadt Zurich, Postfach, 8027 Zurich. Titre : « Ferienkolonie-Lehrer ».

Guilde de documentation de la SPR

L. Morier-Genoud, Veytaux/Montreux

Pour faciliter votre enseignement et le rendre plus efficace, commandez sans tarder:

Brochure **N° 86.**
Admission en classes supérieures Fr. 1.-
dictées, analyse grammaticale, exercices de calcul et problèmes proposés aux examens.

N° 152. Allemand 36 fiches, thèmes et versions **Fr. 1.80**

POUR L'ORTHOGRAPHE:

N° 85. 30 dictées préparées
Chaque fiche comporte le texte et les exercices préparatoires que l'élève réalise seul **Fr. 1.50**

N° 102. — 124 fiches d'orthographe pour les degrés moyen et supérieur Fr. 4.20

N° 78. — Petit fichier du participe passé avec avoir Fr. 2.80

N° 60. — Exercices de grammaire Fr. 2.40

N° 75. — 200 dictées 8e et 9e années Fr. 3.50

N° 158. — 150 poèmes choisis, pour 11 à 15 ans Fr. 3.50

POUR LE CALCUL:

1re année. — Exercices : Les nombres de 1 à 20, par Léo Biollaz Fr. 1.50

1re année. — 30 fiches de problèmes, par L. Biollaz Fr. 1.50

2e année. — Calculs de 20 à 100, par L. Biollaz Fr. 1.50

N° 91. — Les quatre opérations : 139 fiches graduées, par L. Biollaz Fr. 6.—

N° 94. — Réponses aux fiches du N° 91 Fr. 1.80

N° 154. — 56 fiches de calcul, 2e année Fr. 3.—

N° 159. — Fiches de problèmes de 2e année Fr. 1.50

N° 142. — 8 feuilles de problèmes pour élèves avancés de 10 et 11 ans Fr. 0.50

Pour le degré supérieur :

N° 88. — Cahier de calcul mental, Perret et Oberli Fr. 1.—

Pour les petits (classes enfantines et 1re année) :

N° 160. — Petites histoires illustrées, par J. Perrenoud Fr. 3.—

N° 55. — Pour mieux connaître les animaux, par V. Soutter, avec dix dessins de Keller Fr. 4.—

N° 140. — 38 feuillets : orthographe Fr. 1.50

N° 68. — Dictées pour la 1re année Fr. 1.—

le dessin

édition romande
de ZEICHNEN UND GESTALTEN
sixième année

1

organe de la
SOCIÉTÉ SUISSE DES MAITRES DE DESSIN

Rédacteur: C.-E. Hausammann
Place Perdtemps 5 1260 Nyon

Le dessin dans les écoles de Winterthour (fin)

(cf. : LE DESSIN, Nos 6/1963 - 1, 5, 6/1964)

Hiver

Gouache, format A4
1re classe supérieure (Sekundarschule) - 13-14 ans

Consigne : pas de reportage sur un sport hivernal. J'invite mes élèves à imaginer une promenade dans une forêt profonde où ils ne rencontreraient personne mais seulement calme et silence, gel et froidure. Chacun doit rechercher un style personnel. Les deux exemples proposés illustrent la distance qui peut séparer deux types de sensibilité, deux modes d'expression.

E. Meierhofer.

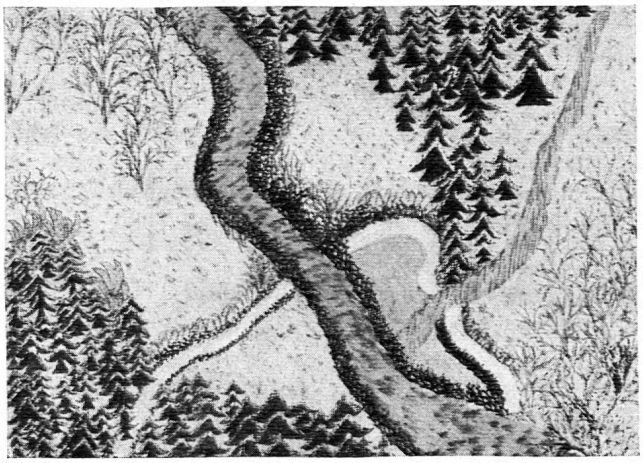

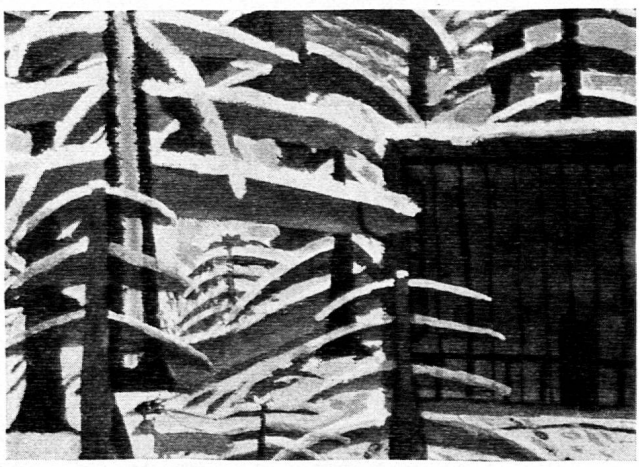

Maisons à Seen

Crayon, format A4
2e classe supérieure (Sekundarschule) - 14-15 ans

Le dessin d'après nature exige de l'élève une observation précise, le sens de la comparaison et de l'abstraction. Il doit rechercher la clarté d'expression. C'est elle qui fait ressortir l'essentiel dans l'ensemble, le met en valeur de la même manière que dans la rédaction d'une histoire. Je considère donc le dessin à vue comme une part importante de l'enseignement du dessin. Il permet à l'élève d'acquérir une vision, une représentation claire des choses, et par-là de se composer, au lieu de clichés, un répertoire d'images plus riches.

Cet exercice a été préparé par une étude de la perspective, en classe. Avant et pendant le travail sur le motif, on a toujours poussé les élèves à tout ramener aux lignes les plus simples, à s'imprégner du modèle jusqu'à pouvoir le recréer de mémoire. Chaque trait devait mesurer au moins 3 cm de long. Je contrôle sans cesse l'application de cette règle qui, je le crois, affine le sens de l'observation et perfectionne la technique du crayon.

Les élèves travaillent en groupes. A une croisée de chemins, je propose plusieurs sujets entre lesquels ils peuvent plus ou moins choisir. Il est prudent de ne pas trop éparpiller les enfants qui exigent continuellement la présence du

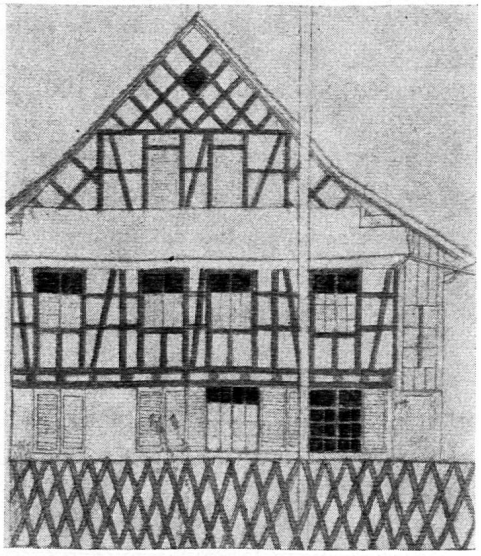

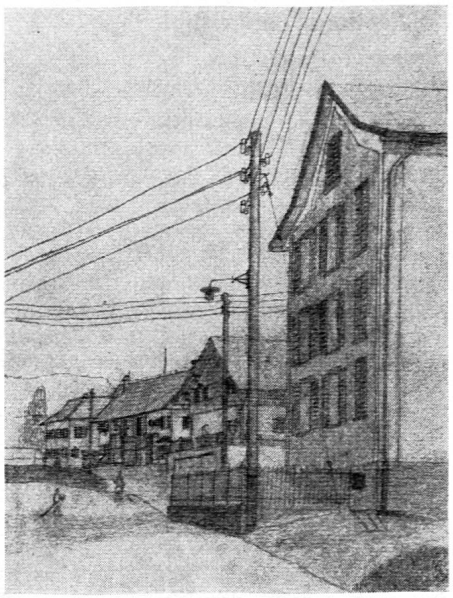

maître : passant d'un groupe à l'autre il donne ici un conseil, là recherche une erreur. En échange de toute cette peine il gagnera la pleine collaboration des élèves qui éprouvent un grand plaisir à dessiner en plein air.

J. Schneider.

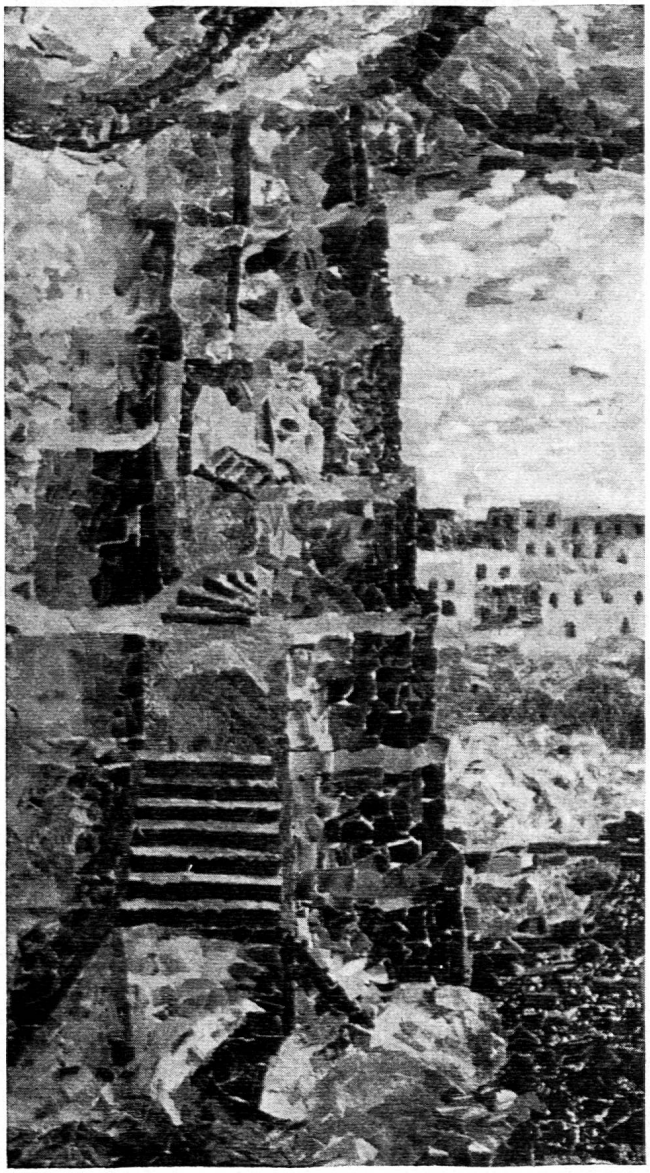

La Tour de Babel

Mosaïque de papier, 140 × 70 cm
Travail collectif de 5 filles de 3e classe supérieure (Sekundarschule) - 15-16 ans

Une revue pour la jeunesse ayant reproduit la « Tour de Babel » de Pierre Breughel l'Ancien, nous avons réuni toute une documentation sur ce sujet, puis comparé comment les artistes l'avaient représenté au cours des siècles. C'est alors que l'idée me vint de tenter une expérience : mes élèves seraient-ils capables, après la vue de toutes ces solutions différentes, d'inventer une représentation nouvelle de cette architecture légendaire. Une discussion préliminaire fut entièrement consacrée à cette préoccupation : Comment exprimer une vision absolument personnelle ? C'est là une méthode qui, à mon avis, doit rester réservée à des occasions tout exceptionnelles, car les élèves sont par trop enclins à se contenter de copier les idées, les formes et les recettes qui les ont impressionnés.

La Tour en impose par sa masse. Les vagues qui viennent se briser contre sa base, les lourds nuages qui la coiffent apportent quelque animation dans ce tableau et nous permettent de deviner la présence de la nature. Le dynamisme de la composition est contenu par l'ordonnance très stricte des formes. A l'arrière-plan, sur un lointain rivage, somnole une ville méridionale qui ne semble pas concernée par l'événement.

E. Meierhofer.

Illustrations de la Bible

Linogravure, format env. 15 × 30 cm
3e classe supérieure (Sekundarschule) - 15-16 ans

Etapes du travail :

1) Apprentissage de la linogravure et de ses exigences plastiques avec un motif très simple : composition rythmique en noir et blanc.
2) Sens et but de l'illustration. Discussion à propos d'un ou deux exemples tirés de livres.
3) A chaque élève est attribué un passage de la Bible. Analyse de ce passage, recherche de son contenu au cours d'une discussion particulière avec chaque enfant. Esquisse au crayon. La transposition en noir et blanc se fait au cours de la gravure du lino.

Il semble important que chaque enfant puisse user d'un vocabulaire de formes personnelles : même les plus malhabiles arrivent alors à s'exprimer avec vigueur.

E. Meierhofer.

Saül sur le chemin de Damas.

Embarquement dans l'arche.

Le Veau d'or.

L'Enfant prodigue.

Composition en feuillard

Le feuillard, ce ruban métallique servant à cercler les colis, est un matériau qui convient parfaitement à l'exercice de recherches plastiques durant les leçons de dessin. Il permet d'obtenir des résultats souvent séduisants.

Commencer par préparer des bandes de papier à peu près de la même largeur que le feuillard (1 cm env.). Composer un projet à l'aide de celles-ci. Dans le cas d'une composition non-figurative, les élèves « préfabriquent » tout un choix de formes variées telles que cercles, arcs de cercle, cœurs, gouttes, esses, rayons d'étoiles, de dimensions diverses. Quand la provision paraît suffisante (il est bien entendu que l'on ne pourra utiliser toutes ces pièces par la suite), essayer de les combiner jusqu'à ce que l'on obtienne un assemblage

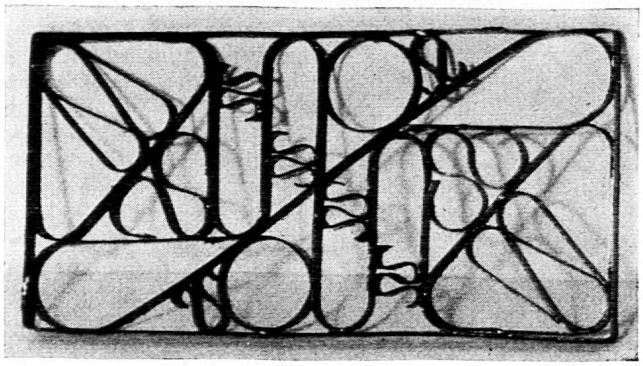

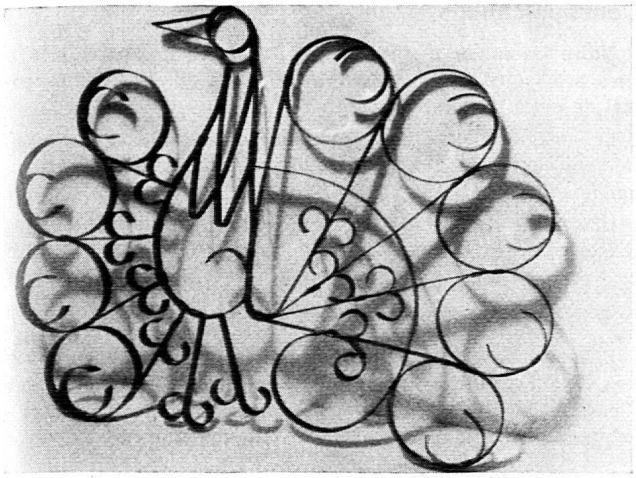

satisfaisant. Ce résultat s'obtiendra en travaillant tout à fait librement et il sera meilleur que si l'on avait cherché à s'en tenir à un dessin tracé d'avance.

Par contre, lorsque l'on veut entreprendre une composition figurative, comme le paon reproduit ici par exemple, il sera avantageux de commencer par une esquisse crayonnée qui sera une base stable pour la préparation des pièces élémentaires. Lorsque celles-ci seront assemblées à satisfaction, les coller les unes aux autres. On pourra alors prendre exactement leurs mesures.

Pour l'exécution définitive, des cisailles, des pinces plates et des pinces rondes sont nécessaires. Un petit tournevis peut aussi être utile. Le cintrage du feuillard se fait autour de fers ronds ou de tuyaux de divers diamètres ; à défaut, des rondins de bois peuvent convenir. Les pièces dont la forme est fermée seront maintenues par une pincette, de feuillard également, que l'on resserrera bien fort avec les pinces plates. On dispose, pour assurer la fixation définitive des pièces, de trois procédés qui peuvent d'ailleurs se combiner. Le premier moyen est semblable à celui des pincettes provisoires décrites ci-dessus : les assemblages sont bagués. Le second est la soudure. Le troisième consiste en un assemblage à fentes : chaque brin est fendu sur la moitié de sa largeur par un coup de cisailles de sorte qu'il puisse être inséré dans son vis-à-vis.

Pour l'empêcher de rouiller, peindre (au pistolet ou au pinceau) la composition avec un vernis-émail noir. Pour l'enrichir d'un accent coloré, l'on peut ajouter une touche de bronze sur quelques-unes des bagues d'assemblage.

Le choix des dimensions est libre, mais au-delà d'une certaine grandeur la rigidité laisse à désirer. Les motifs ronds peuvent servir de supports à théière.

Les exemples reproduits ont été exécutés par des élèves habiles (14-16 ans) du gymnase scientifique de Bâle.

Hans Bühler.

Congrès de Genève

7-8 novembre 1964

Plus de cinquante membres des sections de Bâle, Berne, Genève, Neuchâtel, Saint-Gall, Vaud et Zurich se retrouvent dès le samedi matin au Musée d'Art et d'Histoire pour une visite de l'exposition « L'Enfant et l'œuvre d'art ». Le groupe vaudois avait été chargé de l'étude de ce thème et de la préparation de l'exposition dont la présentation est due à M. Werner Lutz, graphiste de la maison Caltex Oil S.A. Au cours de l'hiver, l'on pourra encore voir cet ensemble de dessins sur l'initiation artistique à Neuchâtel, Lausanne, puis Zurich et y puiser de nombreuses idées.

Après un vin d'honneur généreusement offert par la Ville et la République de Genève, M. le conseiller d'Etat Chavannes émet quelques spirituels propos sur la nécessité d'un enseignement artistique dans une civilisation où les loisirs prennent une place de plus en plus grande. M. Jotterand, secrétaire général du DIP, honorait également de sa présence le banquet à la suite duquel les participants se rendent au Collège de Genève. Tout d'abord divisé en quatre groupes, puis rassemblés, ils examinent et mettent en commun les réflexions que leur suggère le problème de l'approche de l'œuvre d'art. Les conclusions en seront distribuées aux membres.

En soirée, les riches collections du Musée d'Art sont ouvertes aux congressistes et commentées par leur conservateur. Journée bien remplie se terminant au Théâtre d'essai par le spectacle burlesque d'un groupe d'amateurs.

Le dimanche matin se déroule l'assemblée générale ouverte par M. Walter Mosimann (Ecole normale de Weiningen), président. Son allocution lui donne l'occasion de nous inviter à repenser les buts de la SSMD ; le premier est orienté plutôt vers l'extérieur, à savoir **l'influence que nous devons exercer sur l'enseignement du dessin** dans tous les degrés scolaires ; le second est orienté vers l'intérieur de notre association et nous incite à **parfaire sans relâche nos aptitudes d'enseignants.** Ce double objectif a-t-il été atteint au cours de l'année écoulée ? Les moyens utilisés étaient-ils adaptés aux résultats visés ? Si non, les buts de la SSMD seraient-ils dépassés ?

... Certes pas. Mais il faut montrer plus de détermination encore, les compléter en affirmant que :

— « La SSMD a pour but de rendre les parents, les enseignants et les autorités conscients du fait que l'enfant subit une tare intellectuelle sérieuse si on le prive d'une activité créatrice et artistique ».

En effet, trop souvent, l'enseignement du dessin est négligé, voire supprimé au profit d'autres disciplines, alors qu'il est l'un des éléments fondamentaux de toute l'éducation. Que sert de savoir calculer, par exemple, si l'imagination créatrice est atrophiée au point de ne savoir quoi calculer ?

— « La pratique du dessin est un moyen important, particulièrement efficace pour clarifier les idées, pour définir faits et choses par l'imagination, c'est-à-dire par la faculté de se représenter les choses en pensée ».

Mais cela, il ne suffit pas de l'affirmer sans preuves, et ceci nous amène au second but, notre perfectionnement personnel :

— « Il nous faut alors procéder à une sérieuse investigation des bases, connaître la littérature qui en traite, chercher un contact fructueux auprès de collègues d'expérience, et poursuivre ces contacts à l'étranger ».

« Sommes-nous sur la bonne voie ? — Ne faudrait-il pas aussi intervenir dans des questions d'esthétique quand il s'agit de bâtiments et de matériel scolaires, de livres pour la jeunesse, de jeux et travaux manuels ? »

Faits principaux et décisions importantes

Bienvenue est souhaitée aux deux nouvelles sections affiliées depuis l'an passé : Genève et Zurich.

La cotisation est maintenue à 15 fr., dont 4 fr. restent aux sections. Si, après examen de la situation par le nouveau caissier, celui-ci le juge possible, cette part pourra être quelque peut augmentée. Durant la première année de leur affiliation, les nouvelles sections conserveront la cotisation

totale de manière à disposer d'un fond de roulement suffisant dès le début.

L'assemblée procède à deux nominations :

Mlle A.-C. Sahli est remplacée, comme caissière, par M. Marc Mousson, d'Yverdon et représentera désormais la section neuchâteloise à la commission de travail. M. Jürg Hicklin, de Riehen, présidera cette commission en remplacement de M. Gottfried Tritten, de Thoune.

Après une discussion nourrie, plus de quarante membres votent le principe de l'affiliation de notre société à la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES). Le comité est chargé d'en mettre au point les modalités, puis d'organiser par correspondance une consultation des membres intéressés : en contrepartie d'un supplément de cotisation, ils attendent de cette affiliation entre autres une meilleure défense professionnelle.

A l'issue de l'assemblée générale, M. Tritten présente un riche exposé illustré de projections suggestives sur **L'art abstrait dans l'enseignement,** étude proposée pour le congrès de 1966. Cet exposé, redonné en français à Lausanne, au début de février 1965, sera alors l'objet d'une première discussion.

Il appartient enfin au président de remercier la section genevoise, et M. Maurice Wenger, en particulier, pour la parfaite organisation de ces deux journées, de féliciter la section vaudoise pour l'exposition, et de donner à tous rendez-vous à Saint-Gall pour le congrès de 1965, au début de septembre.

Gilbert Stocker.

Communications

Notre demande d'affiliation à la SSPES a été admise à titre provisoire pour une durée de 6 ans par le Comité central de cette société.

Les membres des trois sections romandes sont invités à la conférence de M. Tritten, le vendredi 12 février, à Lausanne.

Une nouvelle section a été fondée dans le canton des Grisons.

Les Saisons

Il est rappelé aux maîtresses (y.c. enfantines) et aux maîtres disposant de travaux sur le thème LES SAISONS (météo - paysage - cultures - travaux - sports - fêtes - coutumes - costumes - etc.), que ceux-ci doivent parvenir à :

Exposition SSMD 1965
p.a. : M. Heinz Müller
Sekundarschule Schönau
9000 Saint-Gall W

jusqu'au 28 février 1965

Pour plus de détails, prière de consulter l'« Educateur » No 16 du 1er mai 1964 ou de demander circulaire ad hoc au rédacteur du DESSIN ; celle-ci est envoyée d'office aux membres de la SSMD.

Dix Grands Maîtres de la Peinture

Petit à petit, Van Gogh, Derain, Monnet, Cézanne ont chassé de nos murs « Le Chemin creux de Kussnacht », « Davel sur l'Echafaud », ou « Le Général Guisan... » ce qui, certes, n'est pas un mal.

Mais parfois, le maître se trouve emprunté. Au moment de parler de telle ou telle œuvre, d'aborder telle ou telle époque, il manque de la documentation nécessaire, il hésite sur le genre de commentaires qui pourraient aider les élèves à mieux sentir la valeur du sujet présenté.

C'est pourquoi je voudrais leur signaler le très remarquable ouvrage qui vient de paraître aux éditions NPCK.

« Dix Grands Maîtres de la Peinture ».

Dans la préface, les éditeurs disent leur désir d'avoir voulu « offrir à leurs lecteurs une occasion de connaître quelques-unes des richesses de notre héritage européen ».

Cette occasion nous est fournie d'une part en contemplant des reproductions présentées avec un goût et un soin parfaits, d'autre part en savourant un texte passionnant dû à notre collègue Maurice Jean-Petit-Matile.

Botticelli, Vinci, le Caravage, le Greco, Vélasquez, Goya, Rembrandt, Vermeer, Corot, Cézanne sont les dix maîtres que Maurice Matile a choisi de présenter, mettant à profit un long contact avec le monde de la peinture, une connaissance profonde des œuvres et de leurs auteurs. Rien de pédant, de livresque ou d'apprêté dans ces diverses études. On a l'impression d'écouter une causerie au coin du feu, d'entrer dans l'intimité d'une œuvre grâce à l'érudition naturelle d'un homme épris des arts.

Il est d'ailleurs captivant de voir comment l'auteur a su varier ses présentations... Tel sujet s'ouvrant sur des généralités, c'est Botticelli et la ligne dans l'école florentine ; tel autre sur une comparaison, deux génies, Vélasquez et Bach ; tel autre sur une rappel, celui de l'exposition des chefs d'œuvre du Prado, à Genève, en 1939 ; tel autre sur un souvenir d'enfance, et c'est Corot, peintre de plein air ; tel autre encore sur un jugement d'H. Taine, et c'est le milieu hollandais au temps de Rembrandt. Ou bien l'on évoque pour vous la correspondance de Zola avec Cézanne, l'on cite Baudelaire à propos du Caravage, l'on s'interroge en abordant Léonard de Vinci...

Les pages tournées, le livre refermé, on a l'impression d'avoir été enrichi, parce que guidé dans cette approche de l'œuvre artistique par quelqu'un qui sait vous faire partager ses joies et se penche, avec quelle perspicacité, quel respect, quel amour sur la vie des peintres illustres.

« Dix Grands Maîtres de la Peinture », un ouvrage à posséder par tout instituteur soucieux de se cultiver, un livre qui permettra de faire entrer l'art à l'école, à l'école primaire, mais oui, qui y a droit comme toute autre...

R. Renaud.

L'avenir est entre leurs mains

SIEMENS

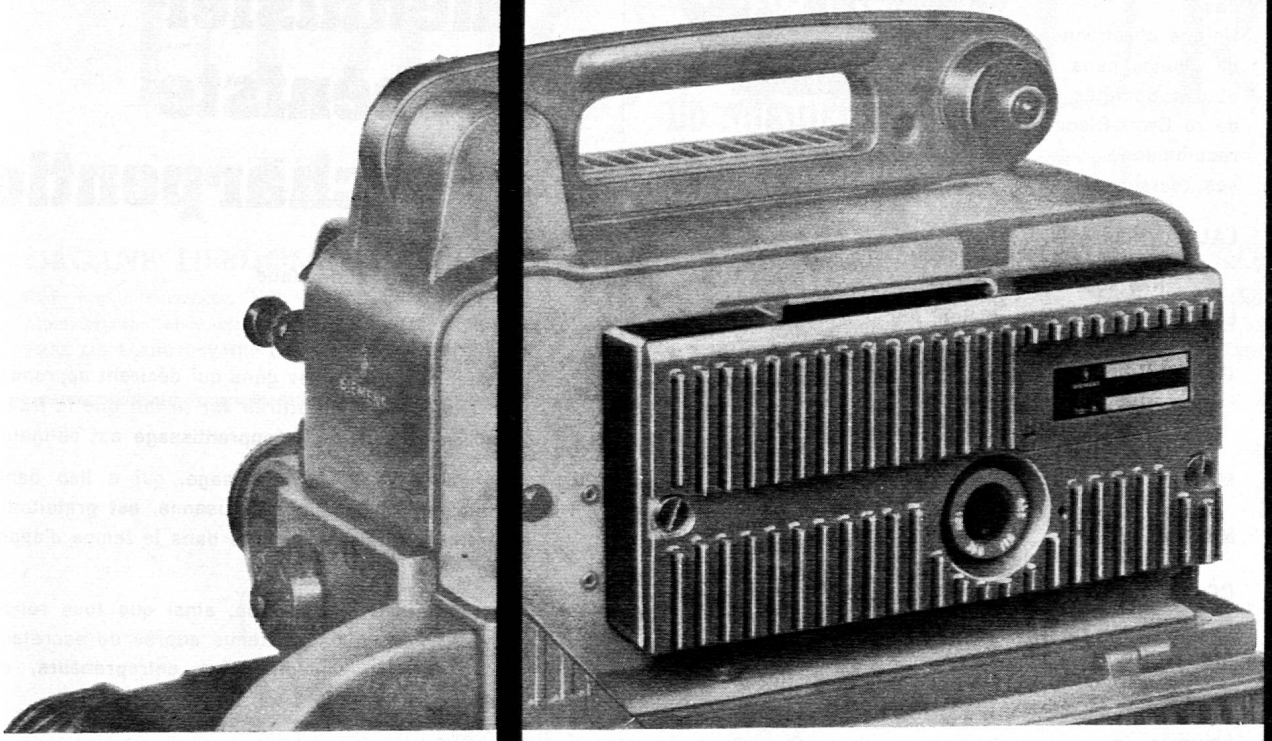

S'il y a plusieurs 100 de spectateurs

et dans les salles de grandes dimensions, cet étage final transistorisé, d'un poids de 990 grammes, procure une puissance sonore équivalente à celle des gros amplificateurs à lampes. Ajouté ou enlevé en un clin d'œil, cet étage se place dans le compartiment à câbles du projecteur Siemens «2000» avec ampli logé dans le socle. Si l'école dispose de plusieurs projecteurs, une seule cassette peut équiper n'importe lequel d'entre eux lors des manifestations importantes. Notre atelier se charge de munir le projecteur de la réglette de contacts nécessaire.

Siemens
S.A. des Produits Electrotechniques
Löwenstrasse 35, Téléphone 051/25 36 00
8021 Zurich

Chemin de Mornex 1, Tél. 021/22 06 75
1002 Lausanne

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND
des
Unions chrétiennes
de Jeunes gens
et des Sociétés
de la Croix-Bleue
recommande
ses restaurants à

Toujours bon jamais cher

dans les restaurants du DSR
DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

LAUSANNE
Restaurant LE CARILLON, Terreaux 22
Restaurant de St-Laurent, rue St-Laurent 4

LE LOCLE Restaurant Bon Accueil, rue Calame 13
Restaurant Tour Mireval, Côtes 22a

GENÈVE
Restaurant LE CARILLON, route des Acacias 17
Restaurant des Falaises, Quai du Rhône 47
Hôtel-Restaurants de l'Ancre, r. de Lausanne 34

MONTREUX Restaurant « Le Griffon »
Avenue des Planches 22

NEUCHATEL
Restaurant Neuchâtelois, Faubourg du Lac 17

COLOMBIER Restaurant DSR, rue de la Gare 1

MORGES Restaurant « Au Sablon », rue Centrale 23

MARTIGNY
Restaurant LE CARILLON, rue du Rhône 1

SIERRE Restaurant DSR, place de la Gare

RENENS Restaurant DSR, place de la Gare 7

APPRENTISSAGE DE

menuisier
ébéniste
charpentier

dans le canton de Vaud

L'attention des jeunes gens qui désirent apprendre l'un de ces métiers est attirée sur le fait que la fréquentation d'un **cours de préapprentissage** est obligatoire.

Ce cours de préapprentissage, qui a lieu dans une école professionnelle à Lausanne, **est gratuit.** Il dure quatre semaines et compte dans le temps d'apprentissage.

Les formules d'inscription, ainsi que tous renseignements, peuvent être obtenus auprès du secrétariat de la **Fédération vaudoise des entrepreneurs, avenue Jomini 8, Lausanne, tél. (021) 25 28 21.**

école pédagogique privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

● Formation de
gouvernantes d'enfants,
jardinières d'enfants
et **d'institutrices privées**

● **Préparation au diplôme intercantonal de français**

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.

Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

La caisse-maladie qui garantit actuellement plus de 1200 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Elle assure : les frais médicaux et pharmaceutiques ; une indemnité spéciale pour séjour en clinique ; une indemnité journalière différée payable pendant 360, 720 ou 1080 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT, RUE GOTTETTAZ 16, 1000 LAUSANNE, TÉL. 23 85 90

Papeterie St-Laurent

Charles Krieg

Tél. 23 55 77

Rue Haldimand 5 LAUSANNE

Satisfait au mieux :

Instituteurs — Etudiants — Ecoliers

HOTEL DENT DE LYS

Alt. 1100 m. **LES PACCOTS**-Châtel-St-Denis

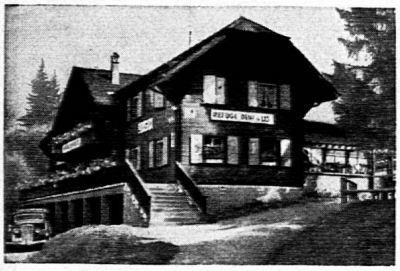

Grande salle, accueil chaleureux et prix spéciaux pour écoles et sociétés

H. MICHEL, propriétaire Tél. (021) 56 70 93

3000 BERNE

J. A.
Montreux 1

S. A. de l'Imprimerie Corbaz, Montreux